



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **1^{er} mai 2023**, à **19 h 30**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1, M. Yvon Carle	Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège #3, M. François-Michel Bonneau-Leclerc	Siège # 4 Mme Sophie Blier
Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel	Siège # 6 Mme Lucie Crête

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Yvon Barrette, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1^{ER} MAI 2023

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
4. Présentation et adoption des comptes payés et à payer
5. Adoption du projet de règlement – Second projet de règlement numéro 363-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser les établissements axés sur l'auto et les industries à incidences environnementales dans la zone industrielle I-1
6. Avis de motion – Règlement 358-1-2023 – Règlement modifiant le règlement 358-2022 Règlement concernant les locations et l'utilisation de certaines infrastructures et services municipaux offerts
7. Appel d'offres – Déneigement des chemins
8. Demande d'aide financière au programme Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
9. Demande d'aide financière au Programme d'initiatives culturelles
10. Ministère des Transports – Projet de chemisage du ponceau 0107-1
11. Dérogation mineure – Lot 4 479 220
12. Club Ados
13. Embauche pour camp de jour 2023
14. CITAM
- 14.1 *Varia – Ressources humaines*
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil

(2023-05-001)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le point *14.1 Varia – Ressources humaines*.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-05-002)

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

(2023-05-003)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste détaillée des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'approuver le présent rapport des revenus et des dépenses à payer et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer le paiement.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes / mutations	35 854,43 \$
Compensation collecte sélective 2022	37 895,63 \$
Aide financière Plaisirs d'hiver	400,00 \$
Aide financière Fonds Arthabaskien	1 000,00 \$
Remboursement frais cours	156,00 \$
Permis	96,00 \$
Location salles	996,00 \$
Gym – carte et inscription	350,00 \$
Camp de jour	4 775,00 \$
Brunch des élus – accompagnateurs	765,00 \$
Ligue de « deck hockey »	850,00 \$
Publicité journal local	35,00 \$
Total	83 173,06 \$

Dépenses

Paies élus	3 200,38 \$
Salaires employés	12 129,20 \$
Comptes payés	10 010,41 \$
Comptes à payer	139 432,33 \$
Total	164 772,32 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-05-004)

5. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194 AFIN D'AUTORISER LES ÉTABLISSEMENTS AXÉS SUR L'AUTO ET LES INDUSTRIES À INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-1

Sur proposition de la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford adopte le second projet de règlement numéro 363-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser les établissements axés sur l'auto et les industries à incidences environnementales dans la zone industrielle I-1.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 358-1-2023 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 358-2022 RÈGLEMENT CONCERNANT LES LOCATIONS ET L'UTILISATION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES ET SERVICES MUNICIPAUX OFFERTS

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Marc Bédard, que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, sera adopté le *Règlement 358-1-2023 – Règlement*



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

modifiant le règlement 358-2022 Règlement concernant les locations et l'utilisation de certaines infrastructures et services municipaux offerts. Règlement qui modifie certains articles du Règlement 358-2022 Règlement concernant les locations et l'utilisation de certaines infrastructures et services municipaux offerts.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, un projet de ce règlement est déposé, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

Également, copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

(2023-05-005)

7. APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement pour les rue et chemins de Saint-Louis-de-Blandford s'est terminé ce printemps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal aimerait avoir des prix pour une année et pour trois ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu d'approuver le cahier de charges soumis par la directrice générale et greffière-trésorière.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres publique (sur SEAO) pour le déneigement des rues et chemins.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-05-006)

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT la disponibilité du programme d'aide financière du programme Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au PPA-CE et à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière pour la réparation des ponceaux des routes.

DE s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-05-007)

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INITIATIVES CULTURELLES

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'initiative culturelles* de la MRC d'Arthabaska offre une aide financière de 80 % jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour des projets culturels;

CONSIDÉRANT QUE des activités culturelles prévues pour le camp de jour et certaines activités sont admissibles à cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au *Programme d'initiative culturelles* de la MRC d'Arthabaska et l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

DE s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-05-008)

10. MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROJET DE CHEMISAGE DU PONCEAU 0107-1

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports prévoit effectuer des travaux sur le ponceau 0107-1 situé entre l'autoroute 20 et le rang Smith à Saint-Louis-de-Blandford ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont en préparation ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder au chemisage, ils devront accéder au ponceau 0107-1 par le rang Smith;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports informera à l'avance la municipalité de la date prévue de début des travaux lorsqu'elle sera connue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford est en accord avec les travaux sur le ponceau 0107-1 et des entraves partielles sur le rang Smith présentées par le ministère des Transports.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

QUE tous les frais reliés aux entraves, dont la signalisation, sont à la charge du ministère des Transports.

QUE le rang Smith devra être filmé ou photographié avant et après les travaux, à proximité du ponceau, afin d'évaluer si une remise en état des lieux, par le ministère des Transports, est requise.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-05-009)

11. DÉROGATION MINEURE – LOT 4 479 220

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le matricule 2829 49 5714 dont l'adresse civique est le 590, rang Saint-François à Saint-Louis-de-Blandford ;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande est de permettre la construction d'un garage détaché de 122,7 m² contrairement à l'article 55 du règlement de zonage qui limite la superficie à 90 m² et permettre une hauteur des murs de de 6.3 mètres contrairement à l'article 56 qui limite la hauteur à 6 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a été soumise au *Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)*;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-05-010)

12. CLUB ADOS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire créer un camp de jour pour les adolescents – Club Ados - qui aura une durée de 8 semaines, du 27 juin au 17 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les plages d'ouverture seront du mardi au jeudi de 8 h à 16 h 30;

CONSIDÉRANT QU' il faut déterminer le prix d'inscription des jeunes qui bénéficieront du Club Ados ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu :

DE fixer le prix d'inscription à 250 \$ par enfant pour l'été complète incluant les activités.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2023-05-011)

13. EMBAUCHE POUR CAMP DE JOUR 2023

CONSIDÉRANT QU' il faut faire l'embauche d'animateurs et d'aides-animateurs pour le camp de jour 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les employés de l'an dernier désire revenir cette année en tant qu'animateur et aide-animateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu de procéder à l'embauche de Jérémy Goudreau, Allison Grenier, Nicolas Keita, Kelly-Ann Lamy, Claudia Lemay, Etienne Bergeron et Romie Veilleux à titre d'animateurs.

D'offrir, comme l'année dernière, une bourse d'assiduité aux animateurs de 300 \$ pour l'été.

D'embaucher Danaé Veilleux, Edward Gélinas, Érika Boilard, Lilianne Provencher, Lucie-Marie Vigneault et Malik Tourigny à titre d'aide-animateur.

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail de ces animateurs et aides-animateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-05-012)

14. CITAM

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu de signifier à CITAM que le conseil municipal désire rompre le contrat signé entre eux et la Municipalité concernant la prise des appels municipaux.

Le contrat, tel qu'indiqué à l'article 13 du contrat, prendra fin dans 6 mois, soit le 2 novembre 2023.

La Municipalité paiera les frais de résiliation du contrat, soit 50 % du montant restant à payer.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-05-013)

14.1 VARIA – RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU certaines problématiques constatées concernant les ressources humaines;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'obtenir certaines opinions en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Lucie Crête, et résolu :